

ADHESION A L'ASSOCIATION
DES PHARES DE CORDOUAN ET DE GRAVE

Personne morale

POUR L'ANNEE 2026

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de **100 euros** minimum.

Raison sociale :

Représentée par :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE :

E-Mail de contact:@.....

Site internet :

Souhaitez-vous qu'un lien soit mentionné à titre de partenariat sur le site internet de l'association vers votre société ? : ☐ oui ☐ non (sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration)

Adhère à l'association des phares de Cordouan et de Grave.

Ci-joint un chèque de : euros

à l'ordre de Association des phares de Cordouan et de Grave.

DATE : SIGNATURE :

A faire parvenir à notre président : Jean-Marie Calbet, 23 route du Petit Moulin, 33340 Gaillan en Médoc Tél : 05.56.41.17.43 E-Mail : contact@asso-cordouan.fr

Vous pouvez aussi régler en nous faisant parvenir un virement bancaire :

IBAN FR76 1330 6000 3000 0923 7150 121 - **BIC** AGRIFRPP833

Mentionner en référence vos coordonnées pour que nous puissions affecter votre règlement, ainsi que l'année d'adhésion ou de renouvellement concernée